

**DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE**

**Arrondissement  
de Lyon**

**Métropole de Lyon**

**République Française**

**COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres  
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la  
délibération **35**

Séance du 13 février 2025

Liste des délibérations publiée le 21 février 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 février 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour  
de la séance : 35

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : M. Benjamin VINCENS-BOUGUEREAU

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE,

Directeur général des services

**OBJET**

**1**

**Rapport annuel sur le prix et  
la qualité du service public de  
l'eau potable et de  
l'assainissement**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE, MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET, NOVENT, BOIRON, ESCOFFIER, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, GUERINOT, PONS, FUSARI, JACOLIN, FUGIER, ASTRE, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, MOREL-JOURNEL (pouvoir à Mme CHOMEL de VARAGNES jusqu'au rapport n° 2), VINCENS-BOUGUEREAU, LATHUILLIÈRE, REPLUMAZ, MIHOUBI, KOWALSKI, GILLET, MAMASSIAN, SCHMIDT, de PARDIEU,

Membres excusés : Mmes et M. BARRIER (pouvoir à M. CAUCHE), DUPUIS (pouvoir à Mme BAZAILLE), VIEUX-ROCHAS (pouvoir à M. VINCENS-BOUGUEREAU).

Madame MOUSSA, Adjointe au Maire, explique que la direction de l'eau et de l'assainissement de la Métropole édite le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement. Il vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics locaux et à permettre un suivi de la performance et des résultats du service.

Ce rapport, portant sur l'année 2023 est disponible par voie numérique sur (grand lyonmétropole / ressources documentaires / publications sur l'eau / rapports annuels >> ou sur le lien :

[https://www.grandlyon.com/fileadmin/user\\_upload/media/pdf/eau/rapports/20241218\\_eau\\_rapport\\_annuel\\_2023.pdf](https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/eau/rapports/20241218_eau_rapport_annuel_2023.pdf)

Pour rappel, une nouvelle gouvernance s'est mise en place en 2021 avec le passage à la Régie Eau Publique du Grand Lyon dont les statuts ont été délibérés en Conseil Métropolitain de décembre 2021. L'Eau du Grand Lyon est composée de 612 agents soit 4 de plus qu'en 2022.

Au sein de la métropole lyonnaise, en 2023, 1 432 690 habitants (soit 385 037 abonnés) sont desservis sur 59 communes. Cela représente 203 773 m<sup>3</sup> d'eau consommés par jour et, sur l'ensemble de l'année, 74 377 243 m<sup>3</sup> soit - 2 288 939 m<sup>3</sup> par rapport à l'année 2022. Le réseau d'eau potable a une longueur de 4 110 km et le réseau d'assainissement représente 3 306 km. En outre, 238 698 mesures relatives à la qualité de l'eau ont été réalisées sur l'ensemble du territoire métropolitain en 2023.

Le rapport établit le prix de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de présentation du rapport, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (décret n° 95-635 du 06/05/1995 - article 2). À cette date, le prix de l'eau produite, distribuée et dépolluée s'élève à 3,49 € TTC/ m<sup>3</sup> (taxes, redevances et abonnement compris, + 5 % d'augmentation). Ce prix reste inférieur au prix moyen de l'eau dans le bassin Rhône Méditerranée Corse (3,87 € TTC/m<sup>3</sup>) et en France (4,30 € TTC/m<sup>3</sup>).

Ce prix se décompose comme suit au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- La part d'eau potable qui s'établit à 1,8884 €HT par mètre cube (prélèvements pour tous organismes compris), soit 1,9923 € TTC (TVA à 5,5 % sur l'ensemble des postes). Pour mémoire, au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ce prix s'élevait à 1,9026€HT, soit 4,5% d'augmentation)
- La part d'assainissement collectif qui s'établit à 1,3601 € HT par mètre cube, soit 1,4961 € TTC par mètre cube (TVA à 10 % sur l'ensemble des postes). Pour mémoire, au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ce prix s'élevait à 1,4105€ TTC, soit 5,7 % d'augmentation)

Depuis 2015, le prix de l'eau a augmenté de 11,86 % passant de 3.076 € TTC à 3.49 € TTC en 2024.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport 2023 de la Métropole de Lyon, sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Le conseil municipal,  
PREND ACTE du rapport annuel 2023 de la Métropole de Lyon,  
sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



Pour copie conforme,  
Le Maire,

  
Véronique SARSELLI

Publié en ligne le 18 février 2025